



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 16 février 2016

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016 A VERS

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 14
Nombre de délégués votants : 14
Date de convocation : 1^{er} février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vers, sous la présidence de monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., BRIQUE J.-R., DESBIEZ-PIAT S., MEYNET G., DELVA C., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., MERY L., BARTHASSAT J.-L., DUCRUET J.-L. - **Procuration :** BARBIER C. à MERY L.,
Excusés : DOMERGUE F., DEGENEVE G. - **Absents :** ARGAUD C., SOLER J., BOUVARD V., DUPARC C., MAGNIN A., FEIREISEN J., CLERC E.,
Invité : PATRY S.
Monsieur Stéphane ROZE a été élu secrétaire de séance.

Dominique ERNST (DE) accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal de la mairie de Vers.

Il propose de débiter la séance par une présentation des dessins (esquisses) réalisés par l'entreprise graphique CREAGRAM à Chambéry, qui figureront dans la nouvelle édition du livre « *Histoire et légendes au Pays du Vuache* », programmée pour 2016.

Stéphane ROZE est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2015.

Stéphane PATRY (SP) présente ensuite à l'assemblée les résultats de l'exercice 2015 et le budget prévisionnel pour l'année 2016.

Les délégués sont ensuite invités à délibérer :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 / M14

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Luc MERY, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	20 515.81 €			11 429.40 € (affecté au c/1068)		
Opérations de l'exercice	21 984.85 €	31 592.59 €	101 395.99 €	142 703.26 €		
TOTAUX	42 500.66 €	31 592.59 €	101 395.99 €	142 703.26 €		
Résultats de clôture	10 908.07 €			41 307.27 €	30 399.20 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 908.07 €			41 307.27 €	30 399.20 €	
RESULTATS DEFINITIFS	10 908.07 €			41 307.27 €	30 399.20 €	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **10 908.07 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **41 307.27 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, oui l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 10 908.07 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 10 908.07 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

- 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 30 399.20 €**

Luc MERY (LM) est alors invité à quitter la salle afin de ne pas participer au vote du budget prévisionnel.

BUDGET PRIMITIF 2016

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **163 300 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **70 300 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2016

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la répartition des contributions communales 2016, identique à celle de 2015 :

	Population totale 2014	% / Nombre d'habitants	2015 / Nombre d'habitants	Participation exceptionnelle*	TOTAL
Chênex	725	5,69%	2 562 €	0 €	2 562 €
Chevrier	459	3,61%	1 622 €	691 €	2 313 €
Dingy-en-Vuache	687	5,40%	2 428 €	1 136 €	3 564 €
Jonzier-Epagny	760	5,97%	2 686 €	54 €	2 741 €
Savigny	826	6,49%	2 919 €	906 €	3 825 €
Valleiry	3 592	28,21%	12 696 €	0 €	12 696 €
Vers	787	6,18%	2 782 €	579 €	3 361 €
Viry	3 844	30,19%	13 586 €	0 €	13 586 €
Vulbens	1 052	8,26%	3 718 €	1 205 €	4 923 €
TOTAL	12 732	100%	45 000 €	4 571 €	49 571 €

*En 2015, la clé de répartition des contributions communales ne tient compte que du nombre d'habitants, ce qui induit une augmentation importante pour les communes les plus peuplées et une diminution pour les petites communes. Cette participation exceptionnelle permet de maintenir le niveau de contribution des petites communes à celui de 2014.

Stéphane CLAEYS s'interroge sur la « Participation exceptionnelle », qui ne l'est plus puisqu'elle est reconduite. DE explique qu'il a été décidé de ne pas modifier la clé de répartition, s'agissant de la dernière année d'existence du SIAV. Il rappelle que la contribution de la commune de Chevrier n'a pas été augmentée en 2015 et ne le sera donc pas en 2016. Il précise que le projet de clé de répartition qui a été mis au point pour les contributions 2017, basé en grande partie sur le nombre d'habitants, générera une baisse pour les quatre communes qui appartiennent aux deux syndicats.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS EAENR DU SIAV

SP explique ensuite à l'assemblée que le coût de mise à disposition de l'équipe technique du SIAV évolue chaque année. Il est donc nécessaire de modifier les termes de la convention qui lie le SIAV et le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV). Le coût de mise à disposition 2016 est fixé à 285 € la journée (270 € en 2015). Les délégués sont invités à délibérer :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV dispose d'une équipe de terrain constituée par deux agents spécialisés dans l'Entretien et l'Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux (EAENR). Il propose que ces agents soient mis à la disposition du SIPCV afin de réaliser des opérations de gestion des milieux sur certains sites naturels du massif du Vuache. Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de cette mise à disposition.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des agents EAENR du SIAV auprès du SIPCV, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

CONVENTION DE VENTE DU CATALOGUE FLORISTIQUE DU VUACHE

Jean-Louis DUCRUET (JLD), Président du SIPCV, explique que le catalogue floristique du Vuache, qui s'intitulera également « *Le nouveau Briquet* », en hommage au célèbre botaniste genevois*, est en cours de finalisation. Sa sortie est programmée pour le début de l'année 2016.

On doit cet ouvrage exceptionnel au travail remarquable du botaniste Jacques BORDON, secondé par Denis JORDAN (Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie) et Fernand JACQUEMOUD (Conservatoire et jardin botanique de la ville de Genève).

Ce livre de 584 pages, édité par le SIPCV, présentera les quelques 1 200 plantes du Vuache, avec des illustrations en couleur ! Il sera vendu au prix de 40 € dans les librairies, maisons de la presse et commerces de la région.

Afin de permettre au SIPCV de profiter du réseau de diffuseurs du SIAV et de faciliter le règlement des factures liées à la vente de l'ensemble des ouvrages (SIAV + SIPCV), DE propose que le SIAV encaisse les produits de la vente de cet ouvrage. Il ajoute que les recettes correspondantes seront intégralement reversées au SIPCV à la fin de chaque exercice, suivant un état récapitulatif détaillé des ventes. Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de vente de cet ouvrage.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,*
- 2) *AUTORISE monsieur le Président à signer la convention de vente du Catalogue floristique du Vuache par le SIAV pour le SIPCV, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.*

* Le Vuache a attiré très tôt l'attention des naturalistes et en particulier des botanistes genevois. Les premières mentions de plantes vuachiennes sont trouvées dans le *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent aux environs de Genève* de George F. Reuter (1832). Depuis, le Vuache n'a pas cessé d'attirer les amateurs de plantes. Une étape importante est franchie avec l'ouvrage de John Briquet : *Le Mont Vuache. Etude de floristique* (1894). Le territoire du Vuache se révèle être un hot-spot de la biodiversité végétale départementale et ceci justifie pleinement que nos collectivités se préoccupent de sa conservation.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2007, le SIAV assure la maîtrise d'ouvrage des programmes de gestion des trois biotopes protégés sur la commune de Viry : **La Vigne des Pères, Le Crêt de Puits et les Teppes de la Repentance.**

En périphérie de ces trois biotopes, des milieux naturels à fort enjeux patrimoniaux (pinèdes à molinie sur argile, pelouses sèches, zones humides, etc.) ont été identifiés. Ils constituent un maillage naturel entre la France et la Suisse (Corridors biologiques), dont le rôle fonctionnel peut être amélioré (restauration et entretien).

Dans ce cadre, monsieur le Président propose au comité un modèle de convention d'usage à destination des propriétaires. Ce partenariat, s'il a lieu, permettra la préservation et la gestion cohérente du patrimoine naturel de ces espaces périphériques.

Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de la mise à disposition des parcelles.

L'assemblée propose de modifier dans l'article 3 le deuxième point concernant les engagements des propriétaires :

- met gratuitement à disposition du SIAV les parcelles ou parties pour l'accomplissement des missions de gestion ...

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 3) **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'usage pour la gestion de parcelles sur la commune de Viry, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

LM propose que soit systématiquement réalisé un état des lieux des parcelles avant toute intervention.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Salon du Randonneur** : SP explique à l'assemblée que le SIAV a été récemment sollicité par les offices de tourisme d'Annemasse et de Saint-Julien en Genevois pour être partenaire du Salon du randonneur 2016.
En effet, partant des actions menées dans le cadre de l'opération « Destination Salève », il a été souhaité en 2016 d'ouvrir le périmètre aux massifs des Voirons et du Vuache ainsi qu'aux sentiers du Foron et de l'Arve.
L'action 2016 est basée sur la création de nouveaux supports de communication : réalisation d'un site internet incluant une valorisation forte des activités plein-air, édition de supports complémentaires afin de promouvoir l'outil web. Le pilotage des outils sera assuré par Annemasse Tourisme. Le financement est assuré par les deux OT.
Le Salon du Randonneur aura lieu du 18 au 20 mars 2016 à Lyon dans l'espace Savoie Mont Blanc Tourisme. Le SIAV ne participera pas physiquement au Salon, il sera simplement associé pour enrichir le contenu du site internet et fournir un peu de documentation (gratuite).
La proposition de nom commercial « Monts de Genève » a été retenue pour une compréhension immédiate de la destination (à proximité de Genève), bien que certains partenaires aient préféré la dénomination « genevois ». Le nom commercial sera enrichi avec un slogan : *Evasion nature*.
- **Chantiers participatifs** : LM présente aux membres du comité les trois chantiers participatifs qui vont être organisés prochainement par l'Association Apollon74, en partenariat avec le SIAV :
 - o Samedi 20 février 2016, chantier participatif « *Crapauducs* » sur les sites d'écrasements de Viry et de Valleiry. Cette journée sera consacrée à l'installation de quatre dispositifs anti écrasement avec la pose de filets pour bloquer l'accès des amphibiens aux routes et l'enterrement de pièges à seaux pour la récolte des amphibiens. Le repas de midi est offert aux bénévoles, il sera servi dans les locaux d'Apollon74 au 14 chemin de la Ferme à Saint-Julien-en-Genevois. RDV à 9h à la mairie de Viry.

- Vendredi 26 février 2016, chantier participatif sur le site naturel du « *Bois du Ban* ». La journée sera consacrée à l'entretien et à l'aménagement du site : débroussaillage des clairières ouvertes en 2011, bûcheronnage de la végétation ligneuse envahissante, création de gouilles et de mares. RDV à 9h30 devant l'église de Vers.
- Vendredi 25 mars 2016, chantier participatif sur le site naturel des « *Tirées et du Grand Nant* ». Cette matinée sera consacrée à l'entretien d'une prairie sèche à orchidées, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière, récolte et mise en tas des produits de la coupe. RDV à 9h30 au terrain de foot de Jonzier-Epagny (au-dessous de l'église).

Concernant les crapauds temporaires, JLD s'interroge sur la quantité d'amphibiens aidés dans leur migration ?

Voici deux tableaux présentant les résultats pour les RD 18 et RD 34 (Viry) :

Année	Grenouille rousse	Grenouille agile	Crapaud commun	Triton alpestre	Triton crêté italien	Salamandre tachetée	TOTAL
2008	202	6	2	0	0	0	210
2009	/	/	/	/	/	/	INCONNU
2010	175	0	0	0	0	0	175
2011	87	0	2	0	0	0	89
2012	187	2	2	0	0	0	191
2013	38	3	0	0	2	0	43
2014	69	4	0	0	1	1	75
2015	64	0	0	0	0	0	64
TOTAL	822	15	6	0	3	1	783

Année	Grenouille rousse	Grenouille agile	Crapaud commun	Triton alpestre	Triton crêté italien	TOTAL
2004	79	32	4	1	0	116
2005	209	10	7	1	0	227
2006	91	46	5	1	0	143
2007	96	36	0	5	0	137
2008	267	145	6	1	0	419
2009	99	0	0	0	0	99
2010	256	73	3	0	0	332
2011	117	31	7	0	1	156
2012	259	37	6	0	0	302
2013	71	11	1	1	2	86
2014	99	10	0	0	0	109
2015	620	32	4	2	0	664
TOTAL	2263	463	43	12	3	2790

- **Formations à la taille et à l'entretien des arbres fruitiers** : Comme chaque année, le SIAV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) organisent des journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles, de 9h00 à 17h00 :
 - o Vendredi 11 mars 2016 : Journée de formation à la taille / *Première partie : la théorie*. Lieu : GAEC « Au Coucher du Soleil » à Jonzier-Epagny. Au programme : Reconnaître les éléments de l'arbre, les règles de circulation de la sève, les différentes techniques de taille, etc. Démonstration in situ l'après-midi. Déjeuner sur place (à la charge des participants).
 - o Vendredi 18 mars 2016 : Journée de formation à la taille / *Seconde partie : la pratique*. Lieu : Commune de Présilly RDV parking de la mairie. Au programme : Réalisation des tailles d'entretien et de restauration des arbres fruitiers adultes et âgés, au sein d'un verger traditionnel. Merci d'apporter votre matériel scie, sécateur, escabeau, petite échelle, échenilloir, perche d'élagage, gants,.... Déjeuner dans un restaurant à la charge des participants (15 € environ).
 - o Vendredi 15 avril 2016 : Journée de formation « *Créer et bien entretenir son verger* ». Lieu : Pers-Jussy RDV au centre communale, 95 route de l'Eglise. Au programme : En salle et dans un verger proche : la plantation, la taille de formation, la fertilisation, le greffage, la protection contre le bétail, les parasites etc. Déjeuner sur place avec un buffet canadien, chacun apporte un produit à déguster. La boisson sera offerte. Une participation à la formation de 5 € sera demandée, pour la remise à chaque participant du guide « Bien entretenir son verger ».

Ces formations « gratuites » sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie et Fabrice BOVAGNE, Technicien spécialisé du SMS.

- **Animations ENS** : Ce printemps, dans le cadre de son programme 2016 de découverte des ENS (Espaces Naturels Sensibles) de Haute-Savoie, le Conseil Départemental (CD74), en partenariat avec le SIAV et le SIPCVC, organise plusieurs sorties découvertes :
 - o Samedi 2 avril 2016 de 14h à 17h : « *Accueillir la nature dans son verger* ». Au sein du verger communal Haute-Tige de Vers, participez à la création d'une mare écologique et à la taille des arbres fruitiers. Un jeu sur la pollinisation sera proposé aux enfants. RDV à 14h sur le parking du groupe scolaire de Vers.
 - o Dimanche 3 avril 2016 de 9h à 17h « *La floraison printanière sur le massif du Vuache* ». Aux côtés du naturaliste Jacques BORDON et de l'ornithologue Christian PREVOST, partez à la rencontre de la flore vernale du Vuache et découvrez les opérations de protection et de conservation qui sont menées depuis plus de 25 ans par le SIPCVC. Rendez-vous à 9 h sur le parking du Centre ECLA à Vulbens. Retour prévu vers 17h. Prévoir de bonnes chaussures, des vêtements adaptés en cas de pluie, de l'eau et un repas tiré du sac. Bonne condition physique exigée !
- **Fusion du SIAV et du SIPCVC** : JLD explique que les réunions des deux bureaux ont permis de bien avancer sur la rédaction des futurs statuts. Ces derniers sont actuellement dans les services de la Préfecture pour le contrôle de légalité. Il exprime cependant son sentiment d'inquiétude quant à l'avenir de la nouvelle structure intercommunale.
- **Loi sur les pesticides** : LM présente à l'assemblée un diaporama réalisé par la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) qui rappelle l'évolution de la réglementation sur l'utilisation des pesticides dans les espaces verts et voirie à partir du 1^{er} janvier 2017 et qui encourage par conséquent les communes volontaires à une mise en œuvre progressive de leur changement de pratique. Il rappelle que des aides financières à hauteur de 80% sont accordées en 2016 par l'Agence de l'Eau RMC (Rhône Méditerranée Corse), pour réaliser un état des lieux des pratiques et l'achat de matériel. Ces aides peuvent atteindre 100 % pour les communes membres du SMECRU (Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses).

Plus d'informations sur : <http://frapna-zeropesticide.fr/collectivites/charte-d-engagement/>

Dépôts de remblais à Savigny : Gisèle MEYNET et Sébastien DESBIEZ-PIAT alertent le SIAV sur les dépôts de remblais qui sont réalisés depuis plusieurs années sur les terrains attenants à la ferme de Paul DUCRUET. Malgré les démarches de la commune, aucune instance étatique ne manifeste un quelconque intérêt à l'effacement total de cette ancienne zone humide et à ce monticule qui a complètement transformé le paysage. Les chemins sont totalement abimés (jusqu'à 40 passages de camions par jour !). Aussi au titre des compétences du SIAV, est-il possible d'envisager un soutien de sa part, une démarche ? DE explique qu'il s'agit d'avantage des compétences du SIPCVC. JLD déplore que l'article 3 des statuts du SIPCVC n'ait pas été respecté :

...

Le SIPCVC est obligatoirement consulté en particulier :

○ ...

○ *Sur tout projet de dépôt de terre ou autres matériaux d'excavation ou de comblement,*

○ ...

Il propose que le sujet soit ajouté à l'ordre du jour du prochain comité syndical qui aura lieu le 26 février 2016 à Dingy-en-Vuache.

Avant de conclure SP informe le comité que le SIAV sera présent sur le marché ECO-BIO de Saint-Julien en Genevois (La Paguette), le samedi 30 avril 2016.

LM informe l'assemblée qu'en 2016, l'Agence Régionale de Santé et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) proposent de nouveau des formations aux missions de référent ambroisie, qui seront organisées en mai et juin 2016.

Cette formation d'une durée d'une journée, est destinée aux référents communaux et animateurs intercommunaux ambroisie (ou personnes destinées à le devenir).

Tous les domaines de la lutte contre l'ambroisie seront abordés, permettant ainsi d'acquérir ou de mettre à jour les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mission. Cette formation comprend une partie sur le terrain.

Inscription auprès du CNFPT Grenoble via la plateforme d'inscription en ligne <https://inscription.cnfpt.fr> (code stage 06440). Se rapprocher du service formation de la collectivité.

La formation des agents territoriaux est prise en charge par le CNFPT sur la base des indemnités forfaitaires habituelles.

La formation des élus et bénévoles communaux, ne cotisant pas au CNFPT, est facturée sur la base du tarif de 150 EUR par jour de formation et par personne. L'agrément du formateur permet la prise en charge de ce montant par le budget communal.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés,

La séance est levée à 20h45 et la commune de Vers convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

DE : Dominique ERNST

LM : Luc MERY

JLD : Jean-Louis DUCRUET

SP : Stéphane PATRY

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

EAENR : Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCVC : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMECRU : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usse

SMS : Syndicat Mixte du Salève